

<p style="text-align:center"><b>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU JEUDI 31 MARS 2016</b></p>
--

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, BANSCH Steve, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DELAIN Danièle, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, AIT LASRI Auriane, DESORT Betty, MAILLIOTTE J. Pierre, LEMAY Sylvie, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

**Membres ayant donné pouvoir** : MM. AIT LASRI Auriane (pouvoir à BANSCH Steve), DESORT Betty (pouvoir à RICHARD Dominique), VEREZ Richard (pouvoir à MICHON Jacques), KADI Ilham (pouvoir à MERCIER Olivier), CHARLET Jocelyne (pouvoir à DELPORTE Fabrice), FRASCA Geneviève (pouvoir à DESMONS Laurent).

**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président :

Le Conseil Municipal est appelé, en début de séance, à désigner un de ses membres pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Comme habituellement, je vous propose que Steve BANSCH assume cette responsabilité.

**Adopté à l'unanimité.**

Je vous propose d'ajouter à l'ordre du jour 3 questions supplémentaires. J'ai informé les membres de la commission des finances le 24 mars 2016, il s'agit :

- 1- Indemnités de fonction du Maire
- 2- Urbanisme : Procédure d'expropriation simplifiée
- 3- Finances : Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien de l'Investissement Public Local

Monsieur Desmons :

Pas de problème pour les ajouter à l'ordre du jour.

**Adopté à l'unanimité.**

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 mars 2016**

Monsieur le Président :

Avez-vous des remarques sur ce document ?

**Adopté à l'unanimité.**

Permettez-moi tout d'abord en ce début de conseil municipal de féliciter le personnel communal qui, très nombreux en grève, en congés ou en récupération, ont participé massivement à la manifestation ce matin pour défendre leur travail et surtout leur statut.

Je voudrais, également, remercier celles et ceux du personnel communal qui sont ici ce soir pour assurer à nos côtés cette réunion du conseil municipal.

Quelques mots sur l'actualité depuis le dernier conseil municipal.

Le vendredi 11 mars, nous avons tenu une réunion publique avec la société Norévie afin d'expliquer aux locataires de la première tranche de construction, les conditions de la possibilité de rachat de leur logement.

Le dimanche 13 mars, nous avons eu droit au magnifique concert de gala de l'harmonie municipale. Public nombreux avec une interprétation technique remarquable, la participation de nombreux jeunes qui viennent renforcer avec bonheur chaque pupitre de l'orchestre. Encore une fois l'apport de l'école de musique est incontestable.

Le mercredi 16 mars, nous avons réuni les parents d'élèves élus aux conseils d'écoles pour faire avec eux le point sur le déroulement des NAP. Une nouvelle fois, peu de monde présent ! Pourtant certains parents élus ont quelquefois des choses à dire sur les réseaux sociaux ! Dommage qu'ils ne viennent pas à ce type de réunion pour avoir des réponses précises.

Les 22 et 23 mars, ont été mis en place les conseils citoyens dans le cadre de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires.

A noter les plusieurs centaines de participants au tournoi de Pâques de l'US Mineurs et la bonne ambiance qui y a régné.

Le mardi 29 mars, nous avons réuni la commission des sports en présence des représentants des différents clubs sportifs. Des propositions de nouveaux critères ont été faites pour élaborer le montant des subventions pour 2016. Rendez-vous est pris pour le 2 mai pour trancher.

Le mercredi 30 mars, nous avons réuni les parents des enfants qui pourraient intégrer à la rentrée scolaire 2016 des écoles Duclos/Lannoy et Gambetta. En effet, à Duclos-Lannoy deux classes sont vides ce qui permettrait d'accueillir des enfants de Joliot Curie et de fermer le préfabriqué. A Gambetta, nous pourrions renforcer les effectifs pour éviter une fermeture dans le temps et désengorger Guironnet.

Enfin, nous avons tenu quatre réunions de quartiers pour présenter le DOB à la population. Malgré le peu de participation, celles-ci nous ont permis de faire une mise au-point par rapport aux déclarations de l'opposition municipale aussi bien sur leur site que dans la presse.

Rappel rapide de ce que j'y ai dit :

J'ai expliqué que pour être tout à fait honnête, l'opposition au cours du conseil municipal a fait la proposition de diminuer les taxes locales de 8%. Avant chaque conseil municipal a lieu une commission des finances. A ces réunions, l'opposition ne pose quasiment pas de question, ne fait aucune proposition et attend le conseil municipal pour s'exprimer. De bonne guerre me direz-vous, mais si cette proposition avait été faite en commission des finances nous aurions pu expliquer à monsieur Desmons quelques règles de la comptabilité publique :

En effet, l'agrandissement du club house en salle de convivialité pour les jeunes de l'US Mineurs est inscrit en dépenses d'investissement, la supprimer ne rapporte pas un euro en fonctionnement.

Il est aussi nécessaire d'augmenter notre capacité de désendettement ainsi que l'encours de la dette par habitant, pourtant si chère à l'opposition les années précédentes.

Cette salle est une dépense qui ne se renouvelle pas tous les ans. Quelle dépense faudra-t-il supprimer chaque année, à hauteur de 200 000,00 €, pour conserver une baisse de 8% des impôts locaux ou alors en 2017 faudra-t-il augmenter les taxes locales de 8% ?

Pour preuve enfin que c'est bien à l'US mineurs que s'attaque l'opposition, elle n'a même pas vu que dans les dépenses d'investissement il y avait inscrit une réserve de 120 000,00 €.

Pourquoi n'est-ce pas cette somme que l'opposition a proposé pour diminuer les impôts locaux ?

L'opposition nous accuse de réaliser cette salle pour faire un « cadeau aux copains qui nous aident à chaque élection » et écrivent-ils sur leur site : « Le maire et son équipe proposent une buvette pour payer à ses amis une dette passée ».

Après les insinuations honteuses contre le Centre Social, c'est maintenant la diffamation pure et simple contre le maire et son équipe et le plus gros club sportif de la ville l'US Mineurs, qui comprend plus de 450 adhérents.

L'opposition est particulièrement mal placée, de mon point de vue, pour donner des leçons de moralité en ce domaine. En effet, elle ne dit pas un mot sur la buvette de l'AJP, sur les travaux

de remise en état effectués par la mairie suite au début d'incendie. Pas un mot non plus sur la suspension de 15 ans qui a été infligée à l'équipe « A » de l'AJP et à cinq de ses joueurs pour agression violente contre un arbitre.

Etrange silence de ceux qui parlent sans arrêt de l'image de la ville et de l'équité.

C'est vrai que l'AJP a appelé à voter et a fait toute la campagne électorale de « Savoir pour Choisir » au premier tour et de « Vie à Waziers-Savoir pour Choisir » au second tour.

L'ensemble de ces faits atteste bien que ce n'est pas de diminuer les impôts locaux de 8%, c'est un coup de « PUB » démagogique, le fonds c'est avant tout de mettre en doute l'honnêteté du maire, de son équipe et de l'US Mineurs.

Ce soir, monsieur Desmons, et je vous demande de me préciser de quelle buvette avec mon équipe je propose et pour payer à quels amis, quelles dettes passées ? Vous et votre groupe êtes allés trop loin dans vos accusations ! Nous exigeons des explications sur ces faits.

### Monsieur Desmons :

J'allais vous demander la parole, vous me l'a donnée, c'est parfait.

Votre voiture est bleue, est ce diffamatoire ? Non ! C'est une voiture, elle est à vous, elle est bleue.

Quand je dis que le club house est un cadeau fait aux copains qui vous aident à chaque élection, je ne fais pas autre chose. J'ai écrit un supplément, un tract de 23 pages sur le sujet, l'été dernier, déjà, je vous invite à le lire ou le relire, d'ailleurs depuis, il y a eu une nouvelle élection, je devrais le mettre à jour. Si vous ne voyez toujours pas le problème après avoir lu cela, c'est que nous n'avons vraiment pas la même vision de la démocratie.

Sur les remarques financières, vous m'avez fait part de votre petite irritation lors des réunions publiques, je l'ai retrouvé dans votre tract ce week-end, pourtant les choses sont très simples, vous augmentez les impôts de 220 000 € cette année, certes sans augmenter les taux mais en ne répercutant pas la hausse des bases imposées par l'Etat qui a bon dos encore une fois. Donc au final les habitants vont payer plus d'impôts à la commune en 2015 qu'en 2014, je tiens ici à la disposition de qui le veut mes avis de taxes locales de ces trois dernières années pour en faire la démonstration et pour expliquer aux habitants comment ils peuvent le faire sur leur propre avis d'imposition.

Je le redis, vous avez maintenu les taux, j'ai payé comme la plupart des habitants, plus d'impôts années après années qui sont allés directement dans les caisses de la ville. Avec votre décision de ne rien changer cette année, l'augmentation va être encore plus forte en 2016.

Nous pensons au contraire que c'est le bon moment pour appliquer une baisse de taux qui va neutraliser cette hausse d'impôt, ce n'est pas démagogique, ce n'est pas déraisonnable, car nous n'aurons pas moins de recettes que l'an dernier contrairement à ce que vous voulez faire croire.

Votre petit débat technique sur le fonctionnement et l'investissement n'a pas lieu d'être, tout comme la mise en place de contrats d'avenirs par exemple est une dépense de fonctionnement qui au final s'apparente à un investissement pour l'avenir. Et bien baisser les taux d'imposition a en effet un impact en fonctionnement cette année, et c'est surtout un investissement pour augmenter nos recettes de fonctionnement dans quelques années avec en ligne de mire le recensement 2019 et l'objectif d'atteindre ce que nous nous sommes tous engagés à faire dans le plan local d'urbanisme.

Si nous nous débrouillons bien et pour répondre à vos interrogations sur les désendettements de la ville, notre excédent brut de fonctionnements serait quand même, avec la baisse des taux, de 470 000 € soient 90 000 € de plus qu'en 2013 par exemple et seulement 65 000 € de moins que ce qui avait été prévu au budget 2015.

Pour conclure, nos recettes de fonctionnement peuvent être bien supérieures dans trois/quatre ans si notre commune peine à se repeupler. Je l'ai déjà expliqué au débat d'orientation budgétaire, je l'ai mis sur mon site internet, mais vous ne l'acceptez pas, vous ne le comprenez

pas. J'ai ici une simulation du budget primitif qui prend en compte ainsi que deux trois ajustements que nous évoquons lors du budget, et cela s'équilibre évidemment. J'ajoute qu'au moment où des communes comme Douai augmentaient les impôts, c'est un moyen très efficace de communiquer auprès des futurs Waziérois, à Waziers on baisse les impôts. Cela nous coûterait bien plus cher de faire une campagne de promotion de notre ville dans la région.

Si vous voulez que je sois encore plus clair, laissez-moi faire une analogie avec un avion, Waziers c'est un A380, un bel avion, (d'ailleurs n'en déplaise à Monsieur Richard, je n'ai jamais dit autre chose, je l'invite à parcourir mon intervention au DOB de 2010 par exemple) cet avion il est à moitié ou aux deux tiers vide, du coup le kérosène, le personnel a bord, les services proposés, sont supportés par un certain nombre de passagers. Et bien ajouter quelques passagers ne va pas du tout faire perdre du confort aux passagers existant et va surtout faire baisser le prix du billet en mutualisant les coûts.

Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Vraiment Monsieur Desmons, vous êtes extraordinaire !

Il y a quelque chose que vous ne comprenez pas. Vous nous avez expliqué au dernier conseil municipal qu'il fallait supprimer la construction de la salle de convivialité de l'U.S. mineurs pour pouvoir baisser les impôts de 8 %. C'est comme cela que vous l'avez dit, c'est comme cela que vous l'avez écrit.

Monsieur Desmons :

On peut le relire ensemble, ce n'est pas écrit comme cela.

C'est deux choses qui font le même montant mais.

Monsieur le Président :

C'est comme cela que vous l'avez dit, c'est comme cela que vous l'avez expliqué dans la presse. En suggérant même au journaliste que ça évitera que l'on boive dans cette buvette matin, midi et soir. Relisez l'article.

Monsieur Desmons :

Lisez les passages entre guillemets qui me sont attribués, lisez ce que le journaliste a pris la liberté d'écrire.

Monsieur le Président :

Oui mais Bertrand Buissière, je le connais bien,

Monsieur Desmons :

C'est toujours le même refrain, vos méthodes ne changent pas.

Monsieur le Président :

Les votres non plus monsieur Desmons. Quant aux passagers, nous n'avons jamais dit que ce serait plus difficile s'il y avait plus d'habitants à Waziers.

Qu'est-ce encore ? Et vous ne répondez pas à ma question : en quoi je fais cadeau d'une buvette ? Ce n'est pas une buvette, je vous le répète. C'est vous qui ne comprenez pas. Depuis combien de temps n'avez-vous pas mis les pieds à l'U.S. Mineurs, monsieur Desmons ?

Monsieur Desmons :

Cela doit faire un an et demi. Je ne suis pas un amateur de football personnellement, mais.

Monsieur le Président :

Quand on n'est pas amateur de football et que l'on ne sait pas ce qui s'y passe monsieur Desmons, on évite de dire et d'écrire n'importe quoi. Allez sur place, allez voir comment s'est passé le tournoi pendant trois jours. Vous verrez si ce n'est pas utile.

Vous dites toujours tout et son contraire, et vous pouvez m'expliquer. Je peux reprendre vos écrits, je reprends ce que vous avez écrit durant les campagnes électorales sur la ville endettée, sur les efforts que l'on doit faire pour désendetter la ville, mais bien évidemment, ça vous le mettez de côté aujourd'hui parce que vous avez une autre proposition.

Vous ne m'aurez pas sur ce terrain parce que vous êtes en train de faire des propositions qui vous permettront d'écrire encore aux prochaines élections, regardez, ils n'ont même pas réussi à désendetter la ville.

200 000 € par an monsieur Desmons, c'est 1 million d'ici la fin du mandat. C'est comme cela, vous pouvez avoir ce petit sourire suffisant, je regrette.

Ensuite, passons à l'ordre du jour :

L'ordre du jour appelle en grande partie les questions financières je vais donc à ce sujet passer la parole à notre adjoint aux finances, Roger Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Présentation du Compte Administratif et du Compte de Gestion du percepteur :

Vous pouvez constater qu'il n'y a pas de grandes modifications avec ce qui a été élaboré lors du DOB.

(Voir document joint à l'ordre du jour).

Monsieur le Président :

Avez-vous des questions ?

Sortie de monsieur le Président.

**Finances : Vote du compte administratif de la commune et du transport**  
**Adopté à l'unanimité.**

**Finances : Vote du compte de gestion du Percepteur de la commune et du transport**  
**Adopté à l'unanimité.**

Retour de monsieur le Président.

Monsieur Mascarte :

Monsieur le maire, je peux vous confirmer que le compte administratif de la commune et du transport ainsi que le vote du compte de gestion du Percepteur ont été votés à l'unanimité.

Monsieur le Président :

Je vous remercie toutes et tous de votre confiance et remercier le personnel qui a travaillé avec moi et le personnel comptable qui a fait un excellent travail.

**Finances : Affectation des résultats du budget 2015 de la commune et du transport**  
**Adopté à l'unanimité.**

**Finances : Budget Primitif 2016 de la commune et du transport**

Monsieur Mascarte :

Je vais vous les présenter par chapitre :

Les chapitres :

- 013 – atténuations de charges ;
- 70 – Produits des services ;
- 72 – Travaux en Régie ;
- 74 – Dotations et participations ;
- 75 – Autres produits de gestion courante ;
- 76 – Produits financiers ;
- 77 – Produits exceptionnels.

**Adoptés à l'unanimité**

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Monsieur Mascarte :

Des modifications au niveau des contributions directes, de l'attribution de compensation, du FN GIR pour un montant d'environ 49 à 50 000 €.

Monsieur Desmons :

Bien évidemment, nous votons contre puisque nous retirons 200 000 € sur les contributions directes pour arriver 2 700 317 €. Vous voyez très bien sur ces deux chiffres que l'on a une augmentation de 220 000 € des impôts directs payée par les habitants que l'on retrouve ici. Nous nous proposons de les neutraliser, quand les augmenter un peu puisque on sera à 2 700 000 € par rapport à une exécution de 2 680 000 € l'an dernier.

Monsieur le Président :

Je rectifie un peu les propos de monsieur Desmons, pour être clair 247 000 € ne sont pas des impôts supplémentaires pour les habitants de la ville, il s'agit de la taxe foncière de Leroy Merlin, de But et de Boulanger.

Une autre partie provient des nouvelles taxes d'habitation de logements HLM qui ont plus de 15 ans, et la majoration des impôts locaux sur les taxes Waziéroises est de 1%, les bases ont augmenté pour tout le monde de 1%.

Il faut déduire également l'abattement de 30% sur les taxes foncières des sociétés HLM dans le cadre de la Politique de la Ville, que je conteste d'ailleurs, nous y reviendrons dans un autre conseil municipal.

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, Savoir pour choisir »**

Vote général des recettes de la section de fonctionnement :

Monsieur Desmons :

Comme nous sommes d'accord pour la plupart sauf une, nous allons nous abstenir sur ce point-là.

**Adopté à la majorité, abstention du groupe « Vie à Waziers, Savoir pour choisir »**

**Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

- 60 – Achats et variations de stocks ;
- 61 – Services extérieurs ;
- 62 – Autres services extérieurs ;
- 63 – Impôts, taxes et versements assimilés.

**Adoptés à l'unanimité**

Chapitre 012 – Charges de Personnel :

Monsieur Desmons :

Est-ce que cela inclut bien la hausse du point d'indice ?

Monsieur le président :

Non. Nous serons peut-être amenés à revoir avant la fin de l'année quand nous aurons le coût et l'application exacte du 0,6% qui devrait tomber début juillet.

Monsieur Mascarte :

Nous l'avions expliqué à la dernière réunion de quartier, c'est une chose qui n'a pas été provisionnée.

Monsieur Desmons :

Est-ce que la convention de participation que nous allons avoir tout à l'heure est incluse ou de toute façon cela ne concerne que la partie salariale, les 10 € par agent ?

Monsieur le Président :

Oui.

**Adopté à l'unanimité**

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

Monsieur Desmons :

Sur le CCAS, l'augmentation de 15 000 € est due à quoi ?

Monsieur le Président :

Elle est due uniquement à l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Et pendant plusieurs années, nous avons utilisé les soldes et donc il faut reconstituer les excédents.

Monsieur Desmons :

Nous allons être contre parce que nous voudrions ajouter 16 000 € de subventions supplémentaires pour le CCAS afin de prendre en charge la gratuité des transports à la place du SMTD, comme le fait votre collègue monsieur Kaczmarek à Auby.

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, Savoir pour choisir »**

Chapitre 66 – Charges financières :

**Adopté à l'unanimité**

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

**Adopté à l'unanimité**

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections :

**Adopté à l'unanimité**

Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement :

**Adopté à l'unanimité**

Vote général des dépenses de la section de fonctionnement :

Monsieur Desmons :

Nous allons nous abstenir.

Monsieur le Président :

J'ai bien noté que vous voulez diminuer les recettes et augmenter les dépenses.

Monsieur Desmons :

Oui.

**Adopté à la majorité, abstention du groupe « Vie à Waziers, Savoir pour choisir »**

Equilibre de la section de fonctionnement :

**Adopté à la majorité, abstention du groupe « Vie à Waziers, Savoir pour choisir »**

**Recettes d'investissement :**

Monsieur Desmons :

Sur les recettes d'investissement, sur la salle de convivialité, l'an dernier il y avait deux subventions, une de la DETR pour 30 000 € et une de la ligue pour 20 000 €, elles ne sont plus là.

Monsieur le Président :

Déjà au DOB cela n'y était plus, vous n'avez pas posé la question. Non, elles ont été refusées toutes les deux.

Monsieur Desmons :

Et là, nous avons en plus un ajout de 50 000 € ?

Monsieur le Président :

Non vous n'êtes pas encore aux dépenses, vous êtes aux recettes.

Monsieur Desmons :

Pour les recettes, si on enlève celles qui ne couvrent pas la salle de convivialité nous sommes ok, alors nous allons dire abstention et si vous faites ligne par ligne nous seront pour la totalité sauf celle-ci.

Monsieur le Président :

Vous êtes contre la ligne 1388, la réserve parlementaire. Vous êtes uniquement contre cette ligne ?

Monsieur Desmons :

Oui, sur le reste des recettes d'investissement, nous sommes ok.

Monsieur le Président :

Il y a un truc qui ne va pas.

**Adopté à l'unanimité Sauf** la subvention relative à la réserve parlementaire accordée pour la salle de convivialité du Stade Gayant : **Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, Savoir Pour Choisir ».**

Vote général des recettes d'investissement :

**Adopté à la majorité, abstention du groupe « Vie à Waziers, Savoir pour choisir »**

**Dépenses d'investissement :**

Monsieur Desmons :

Une question sur les voiries. 180 000 € de voirie cela doit être environ 350 mètres de trottoirs plus un enrobé, où est-ce que cela va être ? A quand un plan pluri annuel au moins sur les voiries, que l'on sache au moins l'ordre de priorité, même si cela sera en 2020, 2025. On a l'impression sur les voiries, et cela est renforcé sur la ligne de dépenses imprévues que l'on navigue un peu à vue.



Monsieur le Président :

Non, c'est une impression que vous avez. C'est comme les rumeurs, c'est une impression que vous avez. Donc pour l'instant, monsieur Desmons, cette question a été posée en réunion de quartier sur le DOB. Je suis étonné. Nous sommes en train d'établir des devis sur l'ensemble des voiries, des trottoirs et des mesures de sécurité pour réduire la vitesse. Quand nous aurons la totalité des devis, nous passerons au conseil municipal l'ordre de priorité de ces investissements.

Monsieur Desmons :

Et les 50 000 €, cette fois nous sommes dans les dépenses.

Monsieur le président :

Oui, alors les 50 000 € ce n'est pas seulement pour la salle de convivialité, mais nous avons aussi toute une série de petits travaux annexes à réaliser comme par exemple à la piscine, le tennis extérieur, etc.

Monsieur Mascarte :

Nous allons passer au vote.

Monsieur Desmons :

Globalement c'est pareil, nous avons une ligne qui nous dérange, c'est le report des 200 000 € sur les travaux et installations sportives, surtout que l'on apprend que nous avons des subventions en moins, donc abstention et contre ce projet-là.

Monsieur le président :

Vous vous abstenez contre les dépenses totales et vous votez contre spécifiquement la ligne pour la salle de l'US Mineurs ?

Monsieur Desmons :

Oui.

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, Savoir Pour Choisir » sur la salle de l'US Mineur et abstention sur le global.**

Equilibre de la section d'investissement :

**Adopté à la majorité, abstention du groupe « Vie à Waziers, Savoir pour choisir »**

Monsieur le Président :

Comme à chaque réunion sur le budget, je vais donc suspendre la séance.

Finances : Affectation des résultats du budget 2015 pour la régie des transports

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président :

Quand j'ai dit d'entrée de jeu qu'il fallait bien maîtriser la technique de la comptabilité publique. Celle qui régit les communes peut avoir des répercussions sur les finances de la communauté d'agglomération. Il faut que vous sachiez qu'à chaque fois qu'une ville diminue ou n'augmente pas ses impôts locaux, il y a une influence sur la CFE. C'est une perte de ressource pour la CAD, et si toutes les villes s'amusaient à diminuer ses impôts par exemple en ce moment, vous auriez une diminution de la CFE au niveau de la CAD, et vous auriez une augmentation beaucoup plus importante des impôts de la CAD. C'est-à-dire que ce que l'on ne fait pas d'un côté, vous l'auriez en équilibre de l'autre.

Deuxièmement, dans les dotations que nous avons, surtout les dotations compensatrices, rentre en jeu un élément que l'on appelle l'effort fiscal. A chaque fois que cet effort fiscal diminue, c'est ce que vous proposez, la dotation diminue d'autant. En fait, si nous diminuons les impôts de 8% comme vous le proposez, ce n'est pas une diminution de 8% que nous aurions mais une diminution de 10 à 11% par le mécanisme des dotations.

Je crois que tout cela doit entrer en ligne de compte dans notre réflexion et voilà pourquoi on ne vous propose pas de diminuer les taux mais de les laisser aux mêmes niveaux que l'année dernière.

### **Finances : Taux d'imposition 2016**

Monsieur Mascarte :

Il est proposé de ne pas revaloriser les taux d'imposition par rapport à 2015. Seule l'augmentation des bases décidée par l'Etat sera appliquée.

Les taux d'imposition pour 2016 sont fixés à :

- Taxe d'habitation : 24,94%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,75%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81,62%

Monsieur Desmons :

Sur le rappel que vous venez de faire, je l'avais même précisé au débat d'orientation budgétaire. Je suis bien conscient qu'il y a des effets de bas, et l'idée n'était pas de saborder la commune.

Nous allons voter contre ces taux. Ils seraient sans doute aux alentours de environ 23%, environ 37% sur la taxe foncière et environ 78% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**Adopté à la majorité, vote contre du groupe « Vie à Waziers, Savoir pour choisir »**

Monsieur le Président :

Je vous signale que cela fait la 4<sup>ème</sup> année que nous ne les augmentons pas, contrairement aux critiques que j'ai eues aux élections municipales, etc., mais cela vous l'avez oublié.

### **Finances : Subventions 2016**

Monsieur Mascarte :

Elles seront augmentées de 0,5% en moyenne sauf pour le Centre Social qui emploie du personnel et qui est frappé par la baisse de subvention donc leur subvention augmentera globalement de 2% au titre de l'année 2016.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur Desmons :

Pour le Centre Social, comme vous le précisez, j'aimerais faire un commentaire.

Je vais poser une seule et simple question, j'aperçois les directeurs. Le nombre d'adhérents ? Il y a plusieurs mois en complément des informations données lors de l'assemblée générale de novembre, et je n'ai pas eu de réponse ni du directeur ni du Président à qui j'ai écrit, avec le nombre d'administrateurs de cette association assis autour de la table, c'est quand même un comble, mais nous allons quand même la voter, comme d'habitude cette subvention, mais c'est quand même étrange de voter 600 000 € et d'ailleurs c'est la plus grosse association de Waziers, le Centre Social.

Sur les subventions, sinon, c'est évidemment la transcription de ce que je disais tout à l'heure sur le CCAS avec une augmentation de 16 000 € pour inclure une prise en charge de la gratuité des transports des lycéens.

Monsieur le Président :

Je suis surpris que vous reposiez cette question. Je vous ai déjà dit que ce n'était pas le lieu.

J'étais présent à l'assemblée générale et vous aussi, il vous suffisait de poser cette question lors de cette assemblée.

Monsieur Desmons :

Je vous l'ai dit l'autre jour, il y a eu beaucoup d'informations données mais pas celle-là.

Monsieur le Président :

Il fallait lever la main.

Monsieur Desmons :

C'était une assemblée générale à tambours battant avec peu d'espace laissé à la prise de questions.

Monsieur le Président :

Pardon ! Non monsieur Desmons, encore une fois, vous ne pouvez pas vous en empêcher. Il vous suffisait de lever la main, de poser la question, et on vous aurait répondu comme il a été répondu à d'autres questions.

Monsieur Desmons :

Alors pourquoi ne m'a-t-on pas répondu depuis ?

Monsieur le Président :

Mais ce n'est pas à moi qu'il faut poser la question. Moi je vous dis simplement que je suis surpris, qu'à chaque fois, vous amenez au conseil municipal des questions que vous auriez dû poser avant en d'autres lieux.

Monsieur Bansch :

Pour clôturer le débat monsieur Desmons, j'attends votre courrier avec impatience et je vous répondrai en tant que vice-président du conseil d'administration du Centre Social.

Monsieur Desmons :

Pour les subventions ok, plus 16 000 € pour le CCAS.

Monsieur le Président :

Vous voulez 16 000 € en plus pour le CCAS pour remplacer ce que ne fait pas le SMTD ?

Monsieur Desmons :

Oui, comme à Auby.

Monsieur le Président :

Nous, c'est non.

Alors comment faisons-nous ? Vous vous abstenez ? Vous votez toutes les subventions à l'exception de celle du CCAS ?

Monsieur Desmons :

Vous avez bien compris mon message, c'est à minimum celle que vous avez budgétée 230 000 € et nous la voterions à 216 000 €.

Monsieur le Président :

Alors que faites-vous ?

Vous m'avez dit je vote tout le reste.

Monsieur Desmons :

On s'abstient globalement avec le commentaire que je viens de vous faire puisque nous sommes ok sur toutes les subventions sauf

Monsieur le Président :

Donc vous ne votez pas les autres subventions.

Monsieur Desmons :

Vous pouvez jouer avec les mots.

Si vous voulez on peut le faire ligne par ligne, si vous préférez comme cela.

Monsieur le Président :

Vous me dites, il n'y a qu'une subvention qui me pose problème c'est celle du CCAS, donc cela veut dire que vous êtes d'accord avec toutes les autres, donc vous adoptez toutes les autres et celle sur CCAS, vous vous abstenez.

Monsieur Mascarte :

Je voulais intervenir par rapport au CCAS, monsieur Desmons, sachez que depuis maintenant trois, quatre mois, la ville organise des ramassages avec des fournisseurs et par rapport à cela je vais laisser la parole à monsieur Richard qui en est un peu l'instigateur et vous verrez que par rapport au 16 000 € du CCAS on peut facilement collecter que 3 et 4 000 € de dons alimentaires dont profite le CCAS. Je vais laisser la parole à monsieur Richard là-dessus.

Monsieur Richard :

Une petite information que je vais vous donner mais madame Charlet va commencer à connaître tous les principes du CCAS.

Il a été fait une démarche auprès des magasins sur Waziers. Deux ont répondu favorablement, je ne vais pas les citer pour ne pas faire de publicité. Il est entendu que tous les lundis, nous faisons une distribution de denrées impropres à la vente mais bonne à la consommation. On peut affirmer qu'aujourd'hui tous les lundis, donc quatre par mois, c'est à peu près 7 000 € de distribuer aux personnes pouvant prétendre aux aides du CCAS. Donc 7 000 € par mois, vous comptez au bout de 12 mois. D'autres démarches ont été faites auprès des magasins d'électro-ménagé qui sont maintenant installés dans la zone du Bas Terroir. Une enseigne nous a répondu favorablement, elle nous a fourni deux frigos de grande capacité, l'autre a répondu favorablement, une liste a été établie, elle va leur être soumise et on devrait avoir des réponses très rapidement.

A ces denrées distribuées toutes les semaines, il faut ajouter le prix des frigos.

Petite remarque, et madame Charlet a assisté au dernier conseil d'administration du CCAS, elle s'est aperçue qu'il y avait un énorme travail effectué par le CCAS. J'étais ravi qu'elle puisse s'en rendre compte, elle n'avait pas les informations depuis le début de mandat, donc je lui ai donné les informations qu'elle désirait, la preuve que nous sommes ouverts à travailler ensemble, et les 15 000 € qui ont été budgétés en supplément au CCAS, ne croyez pas que c'est pour je ne sais pas, vivre mieux, c'est simplement pour faire plaisir aux personnes qui en ont besoin dans la ville et, croyez-moi, il y en a de plus en plus, et contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce ne sont pas toujours des chômeurs, maintenant on retrouve de plus en plus de retraités, des jeunes sans-emploi qui n'ont jamais eu de travail, essayez un peu de réfléchir sur cela.

Merci beaucoup, et je ne vous félicite pas de vous être abstenu sur les 15 000 € en plus au CCAS.

Monsieur le Président :

Donc, je résume, vous votez toutes les subventions à l'exception de celle du CCAS sur laquelle vous vous abstenez.

**Adopté à l'unanimité, celle du CCAS de la majorité abstention du groupe d'oppositions.**

**Finances : Tarifs communaux 2016**

Monsieur Mascarte :

Pour 2016, il n'y aura aucune augmentation.

Monsieur Desmons :

Juste une petite question, est ce que le rapport Scolarest a été mis à jour ?

Monsieur le Président :

Oui.

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur Mascarte :

Petites informations sur les ratios.

En 2015, comme vous pouvez le voir, nous avons fait l'étude par rapport aux années précédentes.

2014 par rapport à 2015, on peut constater que les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population par rapport aux habitants sont passées de 1 240 € à 1 258 €.

Les produits des impositions directes de 332 à 349 €.

Les recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population par habitant de 1 311 à 1 360 €.

Les dépenses d'équipement brut par rapport à la population par habitant sont passées de 282 à 336 €.

L'annuité de la dette qui passe de 170 à 172 €.

La dotation globale de fonctionnement qui elle passe de 241 à 218 €.

Annuité de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement, nous étions à 12,99 en 2014 pour passer à 12,66.

Les dépenses du personnel 55,2 % en 2014, 56,08 en 2015.

L'encours de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement : on passe de 1,01 à 1,11.

Et enfin l'encours de la dette par rapport à la population passe de 1 329 à 1 500 €.

Monsieur le Président :

Des remarques ?

Monsieur Mascarte :

Les annuités d'emprunt :

Comme vous pouvez le voir, pour 2016, il y aura 1 254 853 € d'emprunt à rembourser en annuité.

Pour l'année 2017, 1 404 519 € et comme vous pouvez le voir à partir de 2017, 2018 une baisse sensible étant donné que nous passerons sous le million d'encours de dette.

Monsieur le Président :

Les 1 404 519 € à rembourser, c'est du capital de la dette, surtout des deux emprunts de 250 000 € remboursables en deux ans, et nous avons près de 400 000 € qui sont remboursables l'année prochaine.

Nous allons continuer les autres questions.

**Finances : Revalorisation de la participation employeur au titre de la garantie maintien de salaire**

Monsieur le Président :

Je vous avais expliqué dans un conseil municipal précédent, qu'en fonction de l'équilibre

budgetaire nous reviendrions sur cette question.

Je vous propose donc de passer à hauteur de 15 € sur notre participation applicable à partir du 1<sup>er</sup> mai.

Monsieur Desmons :

Ok pour nous.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Finances : Remboursement de sommes avancées**

Monsieur Mascarte :

Monsieur Jean-Marc GUBBA a passé une visite médicale d'aptitude à la conduite poids lourds, transports en commun.

Celui-ci a procédé à l'avance des frais.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser les frais médicaux avancés par Monsieur GUBBA qui s'élèvent à 33 €.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Modification des commissions municipales**

Monsieur le Président :

Des modifications sont apportées à la composition de certaines commissions communales.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Affaires scolaires : Classe transplantée : Participation de la commune pour 2 enfants scolarisés à Douai**

Madame Morantin :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 28 mars 1990 relative à la participation de la commune de WAZIERS pour le séjour en classe transplantée d'un enfant Waziérois scolarisé à DOUAI.

Il est proposé d'accorder une participation de 115 euros en faveur de l'enfant MIMOUNI Hindi (voyage en classe de neige du 19 au 30 janvier 2016) ainsi que 115 € pour l'enfant BENSEGHIR Lahcen (voyage classe de neige du 19 au 30 janvier 2016).

**Adopté à l'unanimité.**

### **ALSH/colonies de vacances : Accueil Collectif de mineurs – Participation des familles au séjour camping à la Rochelle (8 jours)**

Monsieur Bansch :

Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer le barème de participation des familles des enfants fréquentant le séjour camping à la Rochelle de juillet 2016.

Il est proposé d'appliquer une dégressivité.

De plus, il est proposé de prendre en considération les points suivants :

- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel communal ou des élus en activité : tarifs Waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel du centre social : tarifs Waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants des personnes extérieures propriétaires d'un logement sur Waziers : tarifs Waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants de personnes extérieures ayant déménagé en cours d'année : tarifs Waziérois
- Tarifs appliqués pour un enfant de Tchernobyl en vacances en France chez un Waziérois : tarifs Waziérois

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver l'ensemble des tarifs proposés.

Monsieur Desmons :

Pourquoi des élus en activité, puisque par définition ils doivent être Waziérois, donc pourquoi le préciser dans cette délibération ?

Monsieur le Président :

Pendant le mandat, ils peuvent déménager.

Monsieur Desmons :

La deuxième chose, pourquoi préciser « tarifs appliqués pour les enfants du personnel du centre social », je suis d'accord sur le principe, mais pourquoi ne pas le généraliser à toutes les associations de la ville qui emploie du personnel ?

Monsieur le Président :

En dehors du Centre Social ?

Monsieur Desmons :

Même s'il n'y en a pas d'autre.

Monsieur le président :

Quand il y en aura, on l'examinera.

Monsieur Bansch :

Nous l'adapterons en conséquence.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ALSH/colonies de vacances : Accueil de Loisirs Avec Hébergement – Participation des familles**

Monsieur Bansch :

Par délibération en date du 03 mars 2016, l'assemblée délibérante a fixé la participation des familles dans le cadre des Accueils de Loisirs Avec Hébergement comme suit (tarif journalier):

- de 0 à 190 €	.....	10,70 €
- de 190,01 à 250 €	.....	13,25 €
- de 250,01 à 310 €	.....	15,80 €
- de 310,01 à 370 €	.....	18,10 €
- de 370,01 à 430 €	.....	20,40 €
- de 430,01 à 490 €	.....	23,60 €
- de 490,01 à 550 €	.....	27,30 €
- à partir de 550,01 €	.....	31,00 €
- Hors Commune	.....	44,00 €

De plus, il est proposé d'appliquer la dégressivité ainsi que les précisions précitées.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ALSH/colonies de vacances : Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Participation des familles**

Monsieur Bansch :

Par délibération en date du 12 mars 2015, l'assemblée délibérante a fixé la participation des familles dans le cadre des ALSH.

A ces tarifs, il convient d'ajouter les repas du midi :

- Enfants issus de familles bénéficiant du RSA : 4,00€/semaine
- Enfants des écoles maternelles : 7,00 €/semaine

- Enfants des écoles primaires : 10,00 €/semaine
- Adolescents issus de familles bénéficiant le RSA 13,00 € /semaine
- Autres adolescents : 16,00€/semaine
- Enfants dont les parents n'habitent pas la commune : 25,00 €/semaine

Pour les enfants partant en camping : 1,5 fois le tarif indiqué pour les repas et activités.

Ce barème de Participations Familiales en heure/enfant a été acté pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 dans l'objectif de la signature de la Convention d'Objectifs et de Financement L.E.A. avec la CAF du Nord.

Cependant, il convient de préciser les points suivants :

- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel communal ou des élus en activité : tarifs Waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel de centre social : tarifs Waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants des personnes extérieures propriétaires d'un logement sur Waziers : tarifs Waziérois
- Tarifs appliqués pour les enfants de personnes extérieures ayant déménagé en cours d'année : tarifs Waziérois
- Tarifs appliqués pour un enfant de Tchernobyl en vacances en France chez un Waziérois : tarifs Waziérois

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les tarifs proposés et d'autoriser Monsieur le Maire à communiquer à la CAF ces précisions.

Monsieur le Président :

Nous repassons spécifiquement ces délibérations qui sont les mêmes que l'année dernière à la demande de la CAF.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ALSH/colonies de vacances : Rémunération du personnel d'encadrement pour l'année 2016 dans le cadre des ALSH**

Monsieur Bansch :

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la rémunération hors avantage en nature du personnel d'encadrement lors des Accueils de Loisirs Sans Hébergement en référence aux indices ci-après et calculée sur la base de 24/30<sup>ème</sup> et de fixer le taux horaire pour chaque emploi et par nuit calculé sur la base de 3h30 d'heures supplémentaires de travail majorées de 50% les jours fériés et week-end.

Ainsi, lors du séjour qui se déroulera du 11 au 15 juillet 2016, le nombre de nuits sera de 4 correspondant à 15h45.

Lors du séjour du 11 au 18 juillet 2016, le nombre de nuits sera de 7 correspondant à 29h45.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au Budget primitif 2016.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ALSH/colonies de vacances : Rémunération du personnel d'encadrement pour l'année 2016 dans le cadre des séjours de vacances à Malbuisson**

Monsieur Bansch :

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la rémunération hors avantage en nature du personnel d'encadrement lors des Accueils de Loisirs Avec Hébergement en référence aux indices ci-après et calculée sur la base de 19/30<sup>ème</sup> et de fixer le taux horaire pour chaque emploi et par nuit calculé sur la base de 3h30 d'heures supplémentaires de travail.



Ainsi, lors des séjours qui se dérouleront du 08 au 26 juillet 2016 et du 1<sup>er</sup> au 19 août 2016, il a été décidé que le nombre de nuits effectuées réellement par le personnel d'encadrement équivaut à 9 correspondants à 31h30.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au Budget primitif 2016.

**Adopté à l'unanimité.**

**19) ALSH/colonies de vacances : Rémunération du personnel d'entretien et de service pour l'année 2016 dans le cadre des séjours de vacances à Malbuisson**

Monsieur Bansch :

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la rémunération mensuelle hors avantage en nature du personnel de service lors des Accueils de Loisirs Avec Hébergement ainsi qu'il suit :

- ≡ Rémunération brute forfaitaire journalière : 108.60 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur).
- ≡ Gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage en nature au taux en vigueur au 1er janvier 2016.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au Budget primitif 2016.

**Adopté à l'unanimité.**

**Séjour à Malbuisson durant les vacances de Pâques : rémunération des dames de service**

Monsieur le Président :

- ≡ La rémunération brute forfaitaire journalière : 114.58 € (basée sur le taux du SMIC en vigueur).
- ≡ La gratuité des repas pendant le séjour correspondant à un avantage.

**Adopté à l'unanimité.**

**Ressources Humaines : gratification de stage**

Monsieur le Président :

Madame BELLEPERCHE Océane, étudiante à l'université de Lille 1, effectuera un stage du 04 avril 2016 au 11 juin 2016 au service des Ressources Humaines.

C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer le montant horaire net de la gratification à 3.60 € /heure soit un total de 1234.80 € net pour 343 heures de présence effective.

Il est également suggéré de lisser mensuellement cette gratification sur 3 mois, pour un montant mensuel de 411.60 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- M'autoriser à verser cette gratification à Madame BELLEPERCHE Océane.
- De fixer le montant horaire net de la gratification à 3,60€/ heures.
- De m'autoriser le versement d'une gratification mensuelle lissée sur la totalité du stage s'élevant à 411.60 € /mois durant 3 mois.
- De m'autoriser à signer tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité.**

**Ressources Humaines : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Président :

Elle concerne les demandes de renfort momentanées de personnel non permanent pour des surcroits de travail.

**Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3-2<sup>ème</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

A ce titre, seront créés plusieurs postes à temps complet pour exercer les fonctions de personnel d'encadrement et de service des accueils de loisirs avec et sans hébergement à savoir :

- ♦ 90 postes d'animateurs soit diplômés, stagiaires ou non diplômés,
- ♦ 3 postes de directeurs diplômés
- ♦ 5 postes de directeurs stagiaires
- ♦ 10 postes de directeurs adjoints
- ♦ 12 postes d'agents contractuels à temps complet recrutés en qualité d'agent technique

**Ressources Humaines : Recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Monsieur le Président :

Cela concerne le remplacement des fonctionnaires et des contractuels.

Bien évidemment, nous vous demandons cela car nous n'allons passer une délibération à chaque fois donc ces trois délibérations valent pour l'année.

**Monsieur Desmons :**

Oui, c'est habituel, pas de problème.

**Adopté à l'unanimité.**

**Ressources Humaines : Délibération mandatant le CDG59 à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire**

Monsieur le président :

Nous avons donné notre accord pour participer à cette mise en concurrence. Au vu des résultats, nous déciderons.

**Adopté à l'unanimité.**

**Ressources Humaines : Délibération mandatant le CDG59 à conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance**

Monsieur le Président :

C'est le même objet que la délibération précédente, mais c'est pour que l'on puisse participer aussi à la mise en concurrence.

**Adopté à l'unanimité.**

**Ressources Humaines : Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**

Monsieur le Président :

L'ensemble des primes concernant le régime indemnitaire ont été regroupées dans ce que l'on appelle l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.).

Nous avons donc bien évidemment travaillé en collaboration avec le service RH, à regarder afin que, dans un premier temps, aucun de nos agents ne perdent un seul centime dans la mise en place de cette nouvelle prime.

Nous avons également travaillé pour faire en sorte que certaines anomalies qui arrivent avec le temps puissent être rectifiées par rapport à cette prime.

Nous avons également travaillé avec le CTP, cette délibération est passée en commission qui l'a adopté à l'unanimité.

Les critères : avoir au moins 6 mois d'ancienneté et nouveau, également aux personnels à temps partiels qui travaillent toute l'année.

Il nous reste encore du personnel qui n'y a pas le droit, c'est du personnel qui relève du droit privé, et malheureusement on y retrouve les contrats d'avenir. Nous sommes donc en train d'examiner la possibilité de pouvoir leur en faire bénéficier.

Je ne vais pas détailler, vous avez un tableau qui reprend la répartition par groupe de fonction pour chaque cadre d'emploi.

Monsieur Desmons :

C'est effectivement très technique, mais ok pour nous.

Monsieur le Président :

Je peux vous assurer qu'aucun membre du personnel ne perd un centime de prime, c'était l'un des objectifs que j'avais fixé à la RH et aussi de faire en sorte qu'à grade égal, tout le monde ait la même prime, et que l'on puisse l'étendre au maximum de personnes.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Marchés publics : Information annuelle – article 133**

Monsieur le Président :

Vous avez le tableau complet qui reprend les informations que vous avez à chaque conseil municipal.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Marchés publics : Commission d'Appel d'Offres du 15 mars 2016**

Monsieur le Président :

**Marché 2016-001 :** Fournitures de services de télécommunications

Marché allotis :

Lot n°1 : Téléphone fixe – Abonnement d'un accès numérique T2 et des N° SDA associés, abonnement des lignes analogiques, acheminement des communications entrantes et sortantes vers toutes les destinations.

Lot n°2 : Téléphone mobile – Abonnement et communication téléphonie mobile et fourniture de terminaux

Lot n°3 : Accès internet à débit asymétrique et non garanti (abonnement ADSL)

Lot n°4 : Accès internet à débit symétrique et garanti (abonnement SDSL ou fibre optique)

Suite au rapport d'analyse présenté par l'AMO, la CAO a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 à la société Complete/SFR
- Les lots 2,3 et 4 à la société France Télécom/Orange

**Marché 20156-002 :** Fourniture d'un système de téléphonie sur IP

Suite au rapport d'analyse présenté par l'AMO, la CAO a décidé de déclarer cet appel d'offres sans suite pour des motifs d'intérêt général.

En effet, des faits nouveaux sont apparus après la mise en concurrence mettant en jeu la définition du besoin qui avait été effectué pour ce marché.

Un nouveau marché va donc être relancé incluant un lot technique (câblage).

### **Patrimoine HLM : Grille des prix appliqués pour la vente de 60 logements cité du Haut Terroir**

Monsieur Richard :

Les bailleurs sociaux ont l'habitude de vendre leur logement et il est demandé pour qu'ils

puissent vendre leurs logements l'aval du conseil municipal.

Ces logements se situent cité du Haut Terroir et sont vendus par la société HLM SIA Habitat.

Une petite précision. Pourquoi des bailleurs vendent des immeubles ? Pour trois raisons :

- ≡ Assurer la mixité sociale des quartiers,
- ≡ Faciliter les parcours résidentiels, en facilité l'accès à la propriété des locataires,
- ≡ Et surtout renouveler les fonds propres nécessaires à la reconstruction et à la réhabilitation du parc.

Il est bien entendu que les locataires de ces immeubles sont protégés. Tous les locataires vivants dans ces immeubles et ne voulant pas acheter cette maison resteront locataires. Si le logement est vide d'occupant, il sera vendu à des locataires de chez SIA en priorité. Pour finir si aucun locataire de la SIA n'est intéressé ces maisons seront mises en vente à tout public.

Les tarifs sont dans le tableau joint.

Monsieur le Président :

Une petite précision, nous avons limité la possibilité de vente à 20% du patrimoine comme la précédente délibération.

Monsieur Desmons :

Les domaines ont donné une estimation mais ne sont pas allés dans les logements évidemment, or pour certain il peut y avoir des vrais problèmes d'entretien ? Est-ce que dans ce cas-là le locataire peut demander une décote par rapport au prix de vente en plus du prix qui lui est proposé ?

Monsieur Richard :

La vente des maisons est autorisée suite à une visite d'expert. Par exemple, à la Marchette, certaines maisons mises en vente sont à la limite du raisonnable.

Mais, nous ne pouvons intervenir sur aucun bilan fait par des experts.

Monsieur Desmons :

Le bailleur dans ce cas ne peut pas décider lui-même de baisser le prix ?

Monsieur le Président :

La chose qui peut être faite s'il y a vraiment ce type de problème, c'est de les forcer à faire, à leurs frais, certaines réparations avant la vente à condition que ces dégradations ne soient pas dues à l'occupant.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délivrance et reprise des concessions funéraires au titre de l'année 2015**

Monsieur le Président :

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a délégué au Maire la compétence visant à prononcer la délivrance et la reprise des concessions funéraires.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Motion contre la destitution de Monsieur Alain Bruneel à sa vice-présidence du SMTD**

Monsieur Richard :

Monsieur HATU, Président du SMTD a pris la décision de supprimer sa délégation à monsieur Alain BRUNEEL, vice-président du SMTD sous prétexte qu'il refusait la fin de la gratuité du transport en faveur des lycéens et qu'il ne se pliait pas aux décisions du Président.

Au cours du comité syndical du SMTD du 9 mars 2016, monsieur HATU a fait voter la

destitution de monsieur BRUNEEL de son poste de Vice-Président toujours parce qu'il se battait pour la gratuité du transport scolaire des lycéens.

Le conseil municipal de Waziers, particulièrement attaché à la gratuité du transport des lycéens et au respect de la démocratie et du droit à défendre son opinion, condamne l'attitude du Président HATU et exige :

- L'annulation de la décision du comité syndical du 9 mars 2016
- L'annulation de la décision du président HATU de retrait de la délégation d'Alain BRUNEEL
- Le rétablissement d'Alain BRUNEEL dans tous ses droits
- Le respect par le président HATU de la démocratie

Monsieur Desmons :

Effectivement nous sommes particulièrement attachés à la gratuité du transport des lycéens et au respect de la démocratie et du droit à défendre son opinion, et nous allons voter avec vous cette motion.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Motion contre la fermeture de la gare de triage de Somain**

Monsieur Hamrouni :

Notre Député Jean-Jacques CANDELIER a déposé la proposition de résolution suivante à l'Assemblée Nationale, au sujet de la gare de triage de SOMAIN :

Sens de la proposition de résolution :

Le cas de Somain illustre une dynamique en cours sur d'autres territoires. Les logiques de casse du Fret ferroviaire sont à l'œuvre en Lorraine, à Miramas, ou même à Dunkerque où un nouveau projet de restructuration est en cours.

La SNCF qui est son propre concurrent sur la route avec Géodis ferme les triages, abandonne les matériels et supprime les emplois de cheminots du Fret. Il est urgent, dans cette perspective, que la parole publique retrouve un sens.

Les engagements pris à plusieurs reprises par les représentants de l'État et du Gouvernement doivent se concrétiser en actes forts pour permettre la survie et le développement de la gare de triage de Somain.

Laisser perdurer un décalage entre les déclarations politiques et les décisions prises dans la pratique ne ferait qu'accréditer le sentiment d'abandon parmi la population.

Afin que ce projet de redynamisation se réalise, il est incontournable que l'État intervienne politiquement pour mettre un coup d'arrêt à la volonté funeste de la direction FRET SNCF. Il faut également que les collectivités territoriales, la région, mais aussi l'État et l'Europe interviennent financièrement, rapidement et concrètement.

Nous sommes à la croisée des chemins, où les choix politiques et économiques que nous allons prendre acteront la société que nous laisserons à nos enfants !

L'État doit donc prendre ses responsabilités et intervenir très rapidement dans ce dossier stratégique et brûlant.

Nous proposons donc que l'Assemblée nationale se prononce pour une intervention publique d'urgence afin de garantir la survie et le développement de la gare de triage de Somain.

### PROPOSITION DE RÉOLUTION

Article unique :

- L'Assemblée nationale, Vu l'article 34-1 de la Constitution, Vu l'article 136 de son Règlement, Considérant ses enjeux économiques, industriels et écologiques, souhaite voir le projet de redynamisation de la gare de triage de Somain financé et concrétisé. Par voie de conséquence, estime urgente l'intervention de l'État pour mettre un coup d'arrêt aux volontés de la direction FRET SNCF de stopper l'activité de triage sur Somain.

Le Conseil Municipal de la ville de Waziers, réuni en séance ordinaire le Jeudi 31 mars 2016, approuve et soutien la motion déposée par le Député Jean-Jacques CANDELIER et exige l'intervention de l'Etat en faveur de la gare de triage de Somain.

Monsieur Desmons :

C'est dommage sur un sujet comme celui-là qu'il y ait 3 motions au moins qui circulent et que ce ne soit pas rassemblé sur une motion commune et unique mais au conseil municipal de Waziers vous nous proposez celle-là et bien sûr nous allons l'adopter avec vous.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Motion pour l'annulation du jugement des 8 de Goodyear**

Monsieur Michon :

Monsieur Verez qui devait vous la lire, comme il était un peu inquiet de savoir s'il allait pouvoir nous rejoindre à temps, m'a donc laissé un message sur ma boîte mail, je vais vous le lire :

Monsieur le Maire, bonsoir, monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, mesdames et messieurs les Adjoints, mesdames et messieurs les Conseillers Délégués, mesdames et messieurs les Conseillers, monsieur le Vice-Président de la CAD, mesdames et messieurs de l'opposition, mesdames et messieurs,

Tout d'abord merci monsieur le Maire de m'avoir invité à prendre la parole ce soir, mais malheureusement je ne puis être parmi vous, je m'en excuse.

Voilà que depuis plusieurs semaines s'organisent j'appellerai « la résistance » et c'est pour cela que je ne suis pas là ce soir car je manifeste avec mes camarades syndicalistes, les jeunes, les retraités, les privés d'emploi, les salariés du privé et du public contre la loi EL KHOMRI, la loi à la casse du Code du Travail et pour faire annuler le jugement pris à l'encontre des 8 de chez Goodyear, dont 5 sont des syndicalistes de la CGT.

Leur « crime » ? Avoir retenu 30 heures, sans violence, deux dirigeants de l'entreprise qui procédaient à la fermeture du site et à 1200 suppressions d'emplois. Pour information, la multinationale Goodyear a réalisé en 2011 un bénéfice de 251 millions d'euros. L'argent existe dans cette entreprise pour procéder aux investissements nécessaires, pour le maintien et le développement des productions et de l'emploi.

Cette condamnation est d'autant plus inacceptable que les personnes retenues par le personnel dans le cadre d'une action sur leur site avaient retiré leur plainte. Le Procureur de la République, sans doute soutenu par sa hiérarchie, voire les plus hautes instances gouvernementales, a décidé seul de poursuivre l'action devant les tribunaux et demandé au juge de condamner ces 8 militants syndicaux CGT.

Il faut donc clairement y voir, une volonté politique de faire pression sur le mouvement syndical, sur les salariés, « on veut faire passer un message à ceux qui se battent contre la fermeture de leur entreprise, contre les délocalisations, pour leur emploi, leur dire ce qu'ils risquent » dixit l'avocat des militants condamnés.

« C'est la première fois, depuis un demi-siècle qu'un gouvernement demande la prison ferme contre des syndicalistes, pour des actions menées en vue d'empêcher la fermeture de leur usine » comme l'a souligné un syndicat. Comme le reconnaît Elisabeth Fortis, professeur de droit, dans le très patronal journal Les Echos, les peines inscrites dans le Code Pénal pour

séquestrations « sont faites pour les crimes crapuleux, l'enlèvement d'enfant, pas les conflits sociaux ».

La peine infligée à ces salariés accusés de défendre leur entreprise et l'emploi est d'une extrême gravité, elle est une atteinte insupportable aux droits de salariés, de syndicalistes de défendre leurs emplois, et par là même l'intérêt des populations et des territoires saignés par les choix de grands groupes dont le seul souci est de rémunérer toujours plus les actionnaires.

Il faut mettre en relation cette condamnation avec la Loi El Khomri sur le démantèlement du Code du Travail.

Les élus du Conseil Municipal de Waziers expriment avec fraternité leur soutien et leur solidarité aux salariés de Goodyear.

Nous exigeons l'annulation de ce jugement inique.

Nous portons également l'exigence de moratoires immédiats dès l'annonce de licenciements ou suppressions d'emplois pour permettre aux salariés et à leurs représentants, aux populations et élus des territoires concernés de débattre de propositions, à égalité avec les représentants des directions et avec des droits renforcés en ce domaine.

Nous sommes et resterons mobilisés pour que se lève dans ce pays l'espoir d'une alternative aux politiques d'austérité et à la mainmise de la finance sur les choix économiques et industriels du pays. Il est temps que cessent les licenciements boursiers et les projets de délocalisation qui n'amènent que pauvreté et désindustrialisation dans notre pays. Mobilisés pour une extension des droits et des libertés au lieu de politiques de répression et d'étouffement des contestations.

Nous invitons également les Waziérois à signer la pétition mise en ligne sur [change.org](http://change.org) « je signe l'appel : Nous Sommes Tous Des Goodyear ».

#### Monsieur Desmons :

Mardi soir de la semaine dernière, quand je prenais connaissance de l'épais dossier du conseil municipal, il y avait la chaîne parlementaire qui tournait et je vous encourage vraiment à le voir, il y a un excellent reportage sur le syndicalisme qui tourne actuellement sur cette chaîne et cela faisait parfaitement écho.

Donc évidemment c'est ok pour nous.

**Adopté à l'unanimité.**

#### Décisions prises par le maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

##### Monsieur le président :

Depuis la dernière réunion du Conseil municipal,

- nous avons souscrit un contrat de maintenance pour l'installation du système de détection automatique d'incendie de l'hôtel de ville avec SIEMENS à RONCHIN au titre de l'année 2016 pour un montant de 4 990.00 € HT soit 5 988.00 € TTC.

- nous avons souscrit un contrat de maintenance / vérification du système de sécurité incendie du centre de vacances « La Source Bleue » à Malbuisson par la société CCHUBB Parc Valmy. Le montant pour l'année 2016 s'élève à 2 887.99 € HT soit 3 465.59 € TTC.

##### Marchés publics :

**-MP 2016 – 003 :** Marché de services pour la maintenance des installations de systèmes des alarmes incendies des bâtiments communaux de la ville de Waziers.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des

Marchés Publics.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 60 %
- 2) Valeur technique : 40 %

Nous avons reçu 8 offres.

Le marché a été attribué à la société DEVRED Electricité pour un montant de 1 019, 20 € HT.

**-MP 2016 – 004 :** Marché de services pour la location de véhicules pour les ALSH – Séjours de vacances 2016.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP).

Le prix constituait l'unique critère de sélection.

Nous avons reçu 1 offre et 1 offre hors délai.

Le marché est attribué à la société DLM LOCATION à Lille.

**-MP 2016-007 :** Marché de services pour la location d'un véhicule frigorifique pour la fête de la Gaillette.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP).

Le prix constituait l'unique critère de sélection.

Nous avons reçu 2 offres.

Le marché est attribué à la société FRAIKIN France à Tilloy Les Moflaines.

**-MP 2016-013 :** Marché de services pour les prestations de feux d'artifice.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP).

Ce marché est un marché allotis.

- Lot 1 : Prestation pour le 13 juillet 2016
- Lot 2 : Prestation du 17 décembre 2016 « La descente du Père Noël »

Les critères de jugements des offres :

- 1) Valeur techniques (mémoire technique détaillant les projets de tableaux, leur contenu de produits et calibres des bombes, le tout imagé) : 35 %
- 2) Prix des prestations : 35 %
- 3) Qualités esthétiques (originalité des bandes sonores) : 30%

Nous avons reçu 1 offre.

Les 2 lots sont attribués à la société REGIES FETES à Harnes pour un montant global de 12 800 € TTC + option assurance annulation pour ces 2 lots 896, 00 € TTC

### **37) Questions diverses**

#### **1-Indemnités de fonction du Maire**

Monsieur le Président :

La circulaire n°16-05 indique, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux de l'indemnité de fonction des maires est fixé automatiquement au taux plafond.

La commune de Waziers compte environ 7 600 habitants, le taux plafond à appliquer est donc 55% de l'indice 1015.

Toutefois, cette indemnité peut être majorée lorsque la ville est attributaire de la DSU au cours des 3 dernières années (majoration qui permet de passer à la tranche supérieure).

Dans le calcul de l'enveloppe globale (maire + adjoints), nous avons appliqué ce principe.

	Taux maximum autorisé
--	-----------------------



Indemnité du Maire	65%
Indemnité adjoint	27.5% x 8 adjoints= 220%
<b>TOTAL DE L'ENVELOPPE GLOBALE AUTORISEE</b>	<b>285%</b>

En application de cette circulaire, l'indemnité du Maire correspond donc à 65% de l'indice 1015.

Néanmoins, j'ai décidé de ne pas appliquer ce principe et de répartir l'enveloppe de la façon suivante :

	Taux fixé
Indemnité du Maire	55%
Indemnité adjoint	20,5% x 8 adjoints= 164%
Indemnité conseillers municipaux délégués	7.5x3= 22.5%
<b>TOTAL DE L'ENVELOPPE GLOBALE AUTORISEE</b>	<b>241.5%</b>

Je vous demande d'accepter ma décision.

Monsieur Desmons :

Nous en prenons acte, par contre cela me fait revenir sur une question sur le budget. Vous avez mis sur ce poste cette année 110 000 € alors que l'an dernier nous avions 106 000 € alors pourquoi avoir approvisionné plus cette année ?

Monsieur le Président :

Parce que cette année nous avons un conseiller délégué en plus.

Monsieur Desmons :

D'accord.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2- Urbanisme : Procédure d'expropriation simplifiée**

Monsieur Humery :

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'assemblée délibérante a déclaré la parcelle AE 231 en état d'abandon manifeste.

Le Maire dispose, alors, d'un délai de 6 mois pour engager une procédure d'expropriation simplifiée.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Lancer la procédure d'expropriation simplifiée,
- Mettre le dossier simplifié à la disposition du public du 11 avril au 17 mai 2016 pour recueillir les observations. Un affichage en mairie et un avis d'insertion dans la presse informera le public, des modalités de concertation pour la mise à disposition du public, du dossier.

A noter que le dossier sera composé :

- Une notice explicative présentant le projet
- Une évaluation sommaire de son coût (évaluation France Domaine et estimatif du coût des travaux)
- La liste des immeubles, des parcelles des droits réels immobiliers à exproprier

- L'identité complète des propriétaires ou titulaires de ces droits réels
- Le plan parcellaire du terrain et du bâtiment.

Et sera mis à disposition comme suit :

Lieu : Mairie de Waziers, Place Bordeu 59 119 WAZIERS

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Monsieur le Président :

Il s'agit d'un logement situé 63 rue Jules Ferry, dans un état pitoyable, et sur lequel nous prenons des dispositions.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3- Finances : Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien de l'Investissement Public Local**

Monsieur Carlier :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Gouvernement a décidé de soutenir l'investissement local des communes et des intercommunalités, grâce à un fonds de soutien à l'investissement d'un milliard d'euros. Cette mesure vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

Une circulaire détaillant les modalités de mise en œuvre dudit fonds de soutien a été diffusée au mois de janvier dernier.

« Ce fonds se compose de trois parties :

≡ 500 millions d'euros consacrés à de grandes priorités d'investissement pour l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'accord de Paris sur le climat: ils seront dédiés à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Toutes les communes et groupements de communes de métropole et des régions d'Outremer y sont éligibles.

≡ 300 millions d'euros dédiés au soutien de projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres : ils permettront d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants, ou de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée.

≡ 200 millions d'euros ajoutés aux crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui se maintiendra en 2016 à son niveau exceptionnel de 816 millions d'euros : ils renforceront, dans chaque département, le soutien aux projets portés par les petites communes. D'autres mesures très significatives complètent ce fonds, comme le renforcement en 2015 et en 2016 du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), du déploiement des contrats de plan Etat-région et des financements de la Caisse des dépôts et de consignation.

Ces mesures doteront les collectivités locales de capacités nouvelles pour engager des investissements locaux, décisifs dans la vie quotidienne des Français, et qui représentent une part très importante de l'investissement public national. »

Ainsi, la commune de Waziers est en mesure de solliciter une aide financière complémentaire concernant 2 opérations :

**1- « Isolation des combles de l'école Guironnet »** qui entre parfaitement dans le second objectif du fonds de soutien à l'investissement local correspondant à « la réalisation ou le développement des bourgs-centres ».

Cette opération est estimée à 8 372, 00 € HT soit 10 046, 40 € TTC.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de solliciter ce fonds de soutien d'investissement

public local (FSIL).

La commune de Waziers sollicite une subvention au taux maximum au titre du fonds de soutien à l'investissement local. L'obtention de ce financement au niveau maximum conditionne la réalisation de cette opération en raison de l'importance des dépenses à supporter pour la Commune.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1<sup>er</sup> : solliciter une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente ;

Article 2 : valider le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Isolation des combles de l'école Guironnet	8 372, 00 € HT	CEE EDF	2 677, 00 €
		Fonds de Soutien à L'investissement public local	4 020, 00 €
		Autofinancement	1 675, 00 €

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2- « Remplacement de la chaudière de la Source Bleue à Malbuisson »** qui entre parfaitement dans le second objectif du fonds de soutien à l'investissement local correspondant à « la réalisation ou le développement des bourgs-centres ».

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de solliciter ce fonds de soutien d'investissement public local (FSIL).

La commune de Waziers sollicite une subvention au taux maximum au titre du fonds de soutien à l'investissement local. L'obtention de ce financement au niveau maximum conditionne la réalisation de cette opération en raison de l'importance des dépenses à supporter pour la Commune.

Article 1<sup>er</sup> : solliciter une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente ;

Article 2 : valider le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Remplacement de la chaudière de la Source Bleue à Malbuisson	46 613, 00 € HT	Fonds de Soutien à L'investissement public local	37 290, 40 €
		Autofinancement	9 322, 60 €

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Président :

Ces deux subventions car nous relevons de la DSU.

Pas de soucis ?

**Adopté à l'unanimité.**

Avec cette question se termine l'ordre du jour du conseil municipal. Avez-vous des questions ?

La séance est levée.